

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 20 Juin 2014.

L'an 2014 et le 20 Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de TRUONG Grégory, Maire.

**Présents** : M. TRUONG Grégory, Maire, Mmes : CLOUET Monique, FÉVRY Maryvonne, LACAILLE Adeline, TIRTAINE Brigitte, VALLI Sophie, MM : CANDILLON Stéphane, DRUART Jean-Marie, DUMAY Hervé, MAUGUET Quentin, ROSSATO Yannick

Excusés ayant donné procuration : Mme MANAND Christiane à M. DRUART Jean-Marie ; M. MAUGUET Quentin à Mme VALLI Sophie

Excusés : Mmes : DEVIE Noëlle, POCQUAT Sophie, M. PINNETERRE Jean-Luc

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 13/06/2014

**Date d'affichage** : 13/06/2014

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MAUGUET Quentin

### ***Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs***

Monsieur le Maire rappelle le décret n°2014-532 en date du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, et l'arrêté préfectoral n° 2014161-010 du 10 juin 2014 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner et à élire dans le cadre des élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

Il explique au conseil municipal qu'il convient de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois (3) délégués et trois (3) suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une liste de candidats (Vivre à Rimogne) avait été déposée.

Le Conseil Municipal procède alors à l'élection des délégués et des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) 12
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 12

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste « Vivre à Rimogne »	12	3	3

Monsieur le Maire proclame élus délégués et suppléants les candidats de la liste « Vivre à Rimogne » conformément au tableau ci-dessous

Nom et prénom de l'élu(e)	Mandat de l'élu(e)
Grégory TRUONG	délégué
Christiane MANAND	délégué
Jean-Marie DRUART	délégué
Maryvonne FEVRY	suppléant
Yannick ROSSATO	suppléant
Monique CLOUET	suppléant